

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SIROT
en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter
une carrière de sables et de graviers sur le territoire de la commune d'Herry
Installations classées pour la protection de l'environnement**

Conformément à l'article L. 180-10-1 du code de l'environnement, il est organisé une consultation du public par voie électronique dite parallélisée du mardi 9 juin 2026 à partir de 9h00 au mercredi 9 septembre jusqu'à 16h00, soit pendant une période de trois mois

Elle sera conduite par M. Olivier ALLEZARD, avocat honoraire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Laurent LANDRY, agent général d'assurances en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Le dossier mis à la consultation du public est composé de la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS SIROT, accompagné notamment d'une étude d'incidence environnementale. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier, au fur et à mesure de leur émission, les avis des services réglementairement obligatoires (ou la mention d'absence d'avis à l'issue des délais impartis), des collectivités territoriales concernées et les réponses éventuelles du porteur de projet aux avis et observations du public. Il en va de même des éventuels éléments complémentaires produits par le pétitionnaire, à la demande du préfet

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera consultable :

- sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7323>

- sur le site internet des services de l'État dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-Enquetes-publiques-Consultations-du-public>

- sur un poste informatique à la mairie d'Herry, 1 place du Champ de Foire, 18140 HERRY

Toute personne pourra demander, sur rendez-vous, à consulter ce dossier sur support papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la fin de la consultation auprès de la préfecture du Cher, direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - bureau de l'environnement - place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 Bourges Cedex - pref-environnement@cher.gouv.fr

Des renseignements relatifs au projet pourront être demandés auprès de M. Stanislas De Pommereau, président de la SAS SIROT - courriel : sdepommereau@pleuchot.fr - Tél. : 06-07-05-26-24

Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7323>

- par courriel : consultation-du-public-7323@registre-dematerialise.fr

- par courrier postal : préfecture du Cher - monsieur le commissaire enquêteur - bureau de l'environnement - CS 60022 - 18020 Bourges Cedex

Les observations et propositions sont consultables pendant toute la durée de la consultation sur le registre numérique.

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants :

- réunion d'ouverture : le vendredi 12 juin 2026 de 18h30 à 20h00, maison des associations, 1 place du champ de Foire - 18140 Herry

- réunion de clôture : le mercredi 2 septembre 2026 de 18h30 à 20h00, maison des associations, 1 place du champ de Foire - 18140 Herry

Le commissaire enquêteur rendra public son rapport et ses conclusions motivées sur le site internet dédié à la consultation au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

A l'issue de la consultation du public, l'autorité compétente prendra la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus